



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

travailleurs de la mine

Question écrite n° 79875

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le droit au logement dans l'habitat minier. La mise en place d'EPINORPA, établissement public régional répond bien à la gestion publique et sociale de l'habitat minier du Nord-Pas-de-Calais comme le précisent les représentants des mineurs retraités du Nord-Pas-de-Calais, mais certaines revendications des populations minières sont toujours en attente, notamment la gratuité du logement aux ayants-droit. De même, les mineurs retraités célibataires sont privés du droit au logement gratuit. Il s'interroge aussi sur l'indemnité de logement aux ayants-droit dont le montant n'a jamais évolué, contrairement aux loyers, et considère qu'une revalorisation substantielle de cette indemnité pourrait avoir lieu ainsi que de l'indemnité de chauffage, celle-ci étant réduite d'un tiers pour les veuves de mineurs et les célibataires. Il lui demande les évolutions que le Gouvernement entend apporter dans ces domaines.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79875

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3705

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)